



Syndicat CGT - Vallée Sud

Bourse du travail / Maison des syndicats

24 Rue Victor Hugo, 92240 MALAKOFF

Local syndical : 10 avenue Réaumur 92140 CLAMART

cgt@valleesud.fr

Monsieur Carl SEGAUD
EPT Vallée Sud – Grand Paris
28 rue de la Redoute
92260 Fontenay-aux-Roses

Malakoff le 27 octobre 2026

Objet : préavis de grève reconductible pour les journées du 2 au 8 novembre 2026

Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris,

Le 21 septembre 2026, le syndicat CGT – Vallée Sud a déposé un préavis de grève reconductible suite au refus de reconsidérer le montant du régime indemnitaire des enseignants artistiques de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris malgré plusieurs demandes formulées par les organisations syndicales du Territoire et suite au refus de mettre à disposition le matériel informatique au poste de travail des enseignants artistiques pour remplir leurs missions.

Ce préavis de grève reconductible a été suivi du dépôt d'un second préavis de grève reconductible pour les journées du 5 au 11 octobre 2026 suivi par le dépôt d'un troisième préavis de grève reconductible pour les journées du 12 au 31 octobre 2026, étendu à l'ensemble des agents du Territoire.

Conformément aux dispositions applicables aux trois versants de la Fonction Publique de l'article L2512-2 du Code du Travail, pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier.

Malgré cette obligation et une mobilisation significative des agents, vous n'avez pas cru nécessaire de nous rencontrer depuis le dépôt le 21 septembre dernier de notre premier préavis de grève ni après celui du second préavis de grève le 28 septembre ni après celui du troisième préavis de grève le 9 octobre.

Dans ces conditions, le syndicat CGT – Vallée Sud dépose un quatrième préavis de grève reconductible étendu à l'ensemble des agents de VSGP pour les journées du 2 novembre 2026, 3 novembre 2026, 4 novembre 2026, 5 novembre 2026, 6 novembre 2026, 7 novembre 2026, 8 novembre 2026, de 0 h à 24 h.

Nos revendications sont les suivantes :

- revalorisation de la part fixe de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves à 100 % de son montant fixé par arrêté ;
- mise à disposition d'un poste informatique dans les salles de cours des conservatoires de VSGP ;
- attribution de la prime d'attractivité pour les enseignants artistiques ;
- revalorisation du taux horaire des vacations des enseignants artistiques à 30€ brut minimum ;

- revalorisation du montant de l'IFSE à un minimum de 20 % du plafond de chaque groupe de fonctions ;
- prise en compte du temps d'accueil de tous les publics, y compris des publics scolaires pour l'attribution de la NBI ;
- possibilité de choix entre rémunération et récupération des heures supplémentaires ou complémentaires.

Le syndicat CGT – Vallée Sud appelle l'ensemble des agents de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris à cesser le travail et à se mobiliser pour l'ensemble de ces revendications.

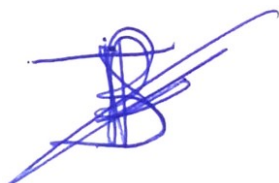
Par cette mobilisation, les agents souhaitent exprimer leur colère face au faible niveau de leur rémunération et l'insuffisance des moyens mis à leur disposition.

Conformément aux dispositions applicables aux trois versants de la Fonction Publique de l'article L2512-2 du Code du Travail, pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier et nous demandons encore une fois à vous rencontrer afin d'évoquer l'ensemble de ces points.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le bureau CGT – Vallée Sud

Rudy JOHN-BAPTISTE *Secrétaire Général*

A blue ink signature, appearing to be 'RJB', with a large, sweeping flourish extending from the bottom right.

Christophe GRASSER *Trésorier*

A blue ink signature, appearing to be 'C. Grass', with a long, horizontal flourish extending to the right.

Copie à Messieurs Yves COSCAS, Simon-Pierre CHALVIDAN, Nicolas-Yves HENRY, Mesdames Isabelle RONAN, Fabienne QUEVY, Cécile GENESTIER.